

Rapport du Président

Commission permanente

vendredi 5 décembre 2025

N° CP-2025-9-6-7

N° applicatif 13962

6 ème Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction Europe et transfrontalier

SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET CONVENTION INTERREG SPORT'RHENA

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace assure le chef-de-filât de la coopération transfrontalière sur le versant français du Rhin supérieur. A ce titre, elle a notamment adopté en décembre 2022 le Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière, qui recense actuellement plus de 140 projets, ainsi que le Fonds de coopération transfrontalière en juin 2023.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 21 500 € à l'entreprise solidaire d'utilité sociale Les Alternateurs pour le projet Europascène 2026 au titre du Fonds de coopération transfrontalière, projets d'envergure.

Il a également pour objet d'approuver la signature de la convention INTERREG du projet « Sport'Rhena - Le Sport sans frontières dans le Pays des Deux Brisach. Rencontres autour des nouveaux sites sportifs ».

Le Fonds de coopération transfrontalière, créé par la délibération n°CD-2023-3-6-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 juin 2023, est composé d'un volet « projets d'envergure » et d'un volet « accompagnement des projets citoyens rhénans », permettant de financer des projets à caractère transfrontalier qui se déroulent dans le Rhin supérieur.

I. Subvention dans le cadre du Fonds de coopération transfrontalière – projets d'envergure : Projet Europascène 2026

Europascène est un projet de coopération éducative et culturelle à l'échelle transfrontalière, qui place la jeunesse au cœur d'un dispositif de valorisation des métiers par la création artistique.

Il consiste en la création de groupes d'apprentis français, allemands et suisses, issus de filières professionnelles similaires, réunis en tandems transfrontaliers pour concevoir une saynète multilingue autour de leur métier. Ils sont accompagnés par des metteurs en scène professionnels, bénéficiant d'un programme d'ateliers et de rencontres sur plusieurs mois (alliant théâtre comportemental, expression orale, et écriture collective). Leurs créations sont présentées lors de spectacles bilingues ouverts aux scolaires, au grand public et aux prescripteurs de l'orientation.

L'édition 2026 du projet se structure autour du Rhin Supérieur, avec des binômes impliquant des établissements alsaciens, du Bade-Wurtemberg et du canton de Bâle, ainsi qu'autour de la région franco-suisse (Territoire de Belfort, Canton du Jura, Haute-Savoie, Genève). Deux phases de sélection auront lieu dans les deux régions (Rhin supérieur et région franco-suisse), suite à quoi la finale réunira les meilleures équipes des deux régions à Strasbourg au mois de mai. Il est proposé de soutenir au titre du Fonds de coopération transfrontalière la partie du projet se déroulant uniquement sur le territoire du Rhin supérieur.

Le budget prévisionnel détaillé figure en annexe au présent rapport. Il s'élève à 402 600 €. La Collectivité européenne d'Alsace a été sollicitée en vue de l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 30 000 €. Il est proposé de soutenir le projet à hauteur de 21 500 €.

Le projet INTERREG VI Europascène a déjà été soutenu par le Fonds de coopération transfrontalière, projets d'envergure, à hauteur de 40 000 € sur la période 2023-2025.

II. Convention relative au projet INTERREG « Sport'Rhena - Le Sport sans frontières dans le Pays des Deux Brisach. Rencontres autour des nouveaux sites sportifs » - Isabelle

Ce projet, porté par la Ville de Breisach, a pour objectif de proposer une offre sportive commune dans le territoire des Deux-Brisach en mettant à disposition une infrastructure qui offre à la population des possibilités de rencontres dans le cadre d'activités sportives ayant un effet positif sur la santé.

Le projet s'articule autour de plusieurs modules :

- Module 1 : Mettre en place une plate-forme numérique pour rendre visible l'existant
 - Recensement des infrastructures sportives et des associations existantes sur le territoire pour servir de base à la plateforme numérique, afin de permettre à l'utilisateur d'avoir une vue d'ensemble des activités sportives à proximité de son lieu de résidence.
 - Mise en place d'une rubrique « Petites annonces » afin de permettre aux habitants de déposer des offres et des demandes en rapport avec le sport.
- Module 2 : Sport'Rhena - Encourager & consolider les rencontres
 - Création de nouvelles offres sportives qui seront à la disposition des habitants de la région (bouldering mur d'escalade, basket-ball de rue 3x3, pumptrack, skatepark et parcours de mobilité Calisthenics) et permettront de revaloriser l'offre de loisirs pour attirer de nouveaux groupes cibles.
 - Organisation de manifestations favorisant les rencontres entre les citoyens et les associations sportives.

Le budget total du projet s'élève à 1 712 808,02 € dont 60% seront financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER) via le Programme Interreg VI Rhin supérieur.

Le soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace au projet « Sport'Rhena - Le Sport sans frontières dans le Pays des Deux Brisach. Rencontres autour des nouveaux sites sportifs » porte sur la création d'un pumptrack à Biesheim. Il a fait l'objet d'une subvention du Fonds communal Alsace à la Ville de Biesheim, à hauteur de 66 179 €, et a fait l'objet d'une délibération de la Commission permanente le 20 juin 2024 (délibération n° CP-2024-5-1-3).

Il s'agit ici d'approuver la convention relative au projet INTERREG, dont la Collectivité européenne d'Alsace est partenaire, via son financement de la création du pumptrack.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 21 500 € à l'entreprise solidaire d'utilité sociale « Les Alternateurs » pour son projet Europascène 2026, au titre du Fonds de coopération transfrontalière, projets d'envergure ;

Une avance de 50% sera versée au démarrage du projet et le versement du solde sera effectué sur présentation des dépenses réalisées à la fin du projet.

- D'approuver la convention relative au projet INTERREG « Sport'Rhena - Le Sport sans frontières dans le Pays des Deux Brisach. Rencontres autour des nouveaux sites sportifs » jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

	<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>Projets d'envergure - Europascène</i>	<i>P252</i>	<i>O005</i>	<i>E05</i>	<i>T02</i>	<i>(4473)-65-65742-042</i>	<i>21 500 €</i>
<i>Total</i>						<i>21 500 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.